



2016/1803

Direction du Développement Territorial

**PROJET DE DELIBERATION AU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JANVIER 2016**

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 3°

Commission Immobilier, Bâtiments du 8 janvier 2016

Objet : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, 13 bis rue Girié à Lyon 3e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (S.P.L.I.F) - Ensemble immobilier 03375

Mesdames et Messieurs,

L'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (S.P.L.I.F) a pour objet de gérer l'occupation d'un ancien site industriel situé 13 bis rue Girié à Lyon 3°, propriété de la Métropole de Lyon et dont la Ville de Lyon est locataire par bail en date du 6 mars 2001, renouvelable chaque année par tacite reconduction. L'ensemble immobilier est destiné à accueillir diverses associations ou organismes d'insertion, membres de l'association.

Actuellement, 9 associations sont fédérées dans le S.P.L.I.F et assument la gestion des locaux et l'entretien du site. Il s'agit de :

- ELITS propreté (*entreprise d'insertion par les métiers du nettoyage*),
- Le Grenier de LAHSO (*association d'insertion par la restauration et la fabrication de meubles*),
- COBOIS (*association d'accueil et de formation autour du travail du bois*),
- PF3 (*association d'accueil et de formation autour des arts plastiques*),
- Le S.C.O.L (*association d'accueil de jour autour d'activités musicales*),
- Les Restos du Cœur,
- Solidarité Afrique (*association de sensibilisation et d'accueil de jeunes autour de solidarités nationales et internationales*),
- Montchat en fête (*association d'activités artistiques et festives*),
- Form'Action (*association de formation et d'insertion pour les jeunes et les adultes*).

L'Association de gestion du S.P.L.I.F bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit des locaux, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 03375, comprenant des bureaux, un hangar et des ateliers d'une surface de 2 870 m<sup>2</sup>, situés sur un terrain de 6 111 m<sup>2</sup>, à charge pour elle d'en assurer l'entretien et la gestion. La valeur locative annuelle des locaux ainsi mis à disposition est estimée à 57 011 €/an.

La convention actuelle de mise à disposition en date du 11 avril 2013 arrivant à échéance, je vous propose de la prolonger par avenant jusqu'au 28 février 2017, conformément au bail liant la Ville et

la Métropole de Lyon, sachant que si la Métropole de Lyon le résilie la convention deviendra caduque.

Vu ledit avenant ;

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :*

1. L'avenant n° 1 à la convention susvisée, établi entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion du S.P.L.I.F, pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 13 bis rue Girié à Lyon 3<sup>e</sup>, est approuvé.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

**Lyon, le 31 DECEMBRE 2015**

**Le Maire de Lyon**

**Gérard COLLOMB**